

Maersk Genève S.A.

Réquisition de publication

La société MAERSK GENÈVE S.A. invite tous ses actionnaires à la

20e assemblée générale ordinaire

à tenir au siège de la société, rue de la Gabelle 9, 1227 Carouge, le 16 juillet 2004, à 10 h 30.

L'ordre du jour suivant est proposé à l'assemblée:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juillet 2003.
Le conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal.
2. Approbation du rapport annuel de l'administration pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.
Le conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel.
3. Approbation des comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.
Le conseil d'administration propose l'approbation des comptes.
4. Décharge aux administrateurs pour l'activité déployée par eux pendant l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003.
Le conseil d'administration propose la décharge.
5. Election des administrateurs.
Le mandat des administrateurs n'étant pas encore venu à échéance, il n'y a pas lieu de procéder à une élection.
6. Election de l'organe de révision pour une année, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.
Le conseil d'administration propose la réélection de l'organe de révision, Messrs Deloitte & Touche S.A.

Le rapport annuel du conseil d'administration ainsi que les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 sont à disposition de tous les actionnaires à partir du 7 juin 2004 au siège de la société, rue de la Gabelle 9, 1227 Carouge. Chaque actionnaire peut en réclamer l'envoi direct.

Les actionnaires doivent justifier leur qualification comme tels produisant à l'assemblée générale soit leurs actions, soit un certificat de blocage concernant leurs actions, émis par une banque et daté pas plus tard que le 15 juillet 2004, en précisant que les actions seront bloquées jusqu'au 19 juillet 2004.

Le président